

x

x

AFFAIRE N°38 - Modernisation du Chemin Jacques MAILLOT à MOUFIA.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 14 août 1974, autorisation m'avait été donnée de passer un avenant d'un montant de 6 000 000 de FRS CFA au marché approuvé le 21 septembre 1973, passé avec l'entreprise OULIA-FORT pour la modernisation des Chemins BANCOUL et MOUFIA LES HAUTS. Cet avenant devait permettre la réalisation du Chemin Jacques MAILLOT.

Compte-tenu du programme d'aménagement de la zone de Moufia, la capacité du chemin s'avère supérieure à celle prévue à l'origine, ce qui a provoqué une augmentation dans l'estimation du projet.

Je vous demande en conséquence :

- 1°) d'approuver le projet du chemin Jacques MAILLOT.
- 2°) de m'autoriser à affecter les crédits disponibles à la suite du marché passé avec l'entreprise OULIA-FORT, pour l'aménagement des chemins BANCOUL et MOUFIA LES HAUTS, à la réalisation de ce chemin.
- 3°) de m'autoriser à utiliser pour ces mêmes travaux, les crédits prévus pour la modernisation du chemin MALRIEUX.
- 4°) de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise qui aura fait l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE.

x

x

x

*Vu*  
Saint-Denis, le 13/1/75  
Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Signé J.P. MAUST  
Bon copie certifiée conforme  
le Directeur des  
Affaires Financières  
Signé : P. BIANCHI